



## NEWSLETTER DE L'ÉNERGIE

### SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

# Perspectives énergétiques pour 2026

Chères lectrices, chers lecteurs,

Alors que certaines ressources déchaînent les convoitises des superpuissances, parler d'énergie renouvelable et locale, d'efficacité et de transition peut sembler futile. Pourtant, c'est précisément dans ces choix concrets que se joue l'avenir énergétique de notre canton. En 2026, Neuchâtel renforce ses outils, ses incitations et ses engagements : éoliennes validées, subventions augmentées et nouveaux encouragements.

Parce que l'innovation et la résilience doivent commencer chez nous, le gouvernement neuchâtelois a inscrit l'objectif d'intégrer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique dans chaque politique publique dans son programme de législature 2026-2029.

Bonne lecture !

# Les brèves de l'énergie

- Nouveau souffle pour l'éolien neuchâtelois avec la validation en ce début d'année par le Tribunal fédéral du permis de construire de 19 éoliennes du parc des Montagnes de Buttes, dans le Val-de-Travers, ainsi que le plan d'affectation des Quatre-Bornes à La Joux-du-Plâne, dans le Val-de-Ruz. À terme, leur production cumulée est estimée à 120 GWh par an. Ce qui représente environ 13% de la consommation d'électricité du canton.
- Le chiffre : 11.73 millions de francs ! Soit le montant cumulé des 865 promesses de subventions accordées dans le canton de Neuchâtel en 2025 par le Programme Bâtiments.

## **ATTENTION : rappels des échéances légales de mise en conformité**

- Les locaux chauffés des bâtiments d'habitation construits avant 1990 doivent être équipés, d'ici au 1<sup>er</sup> mai 2026, de dispositifs permettant de fixer pour chacun d'eux la température ambiante indépendamment et de régler cette dernière automatiquement. Ainsi, en vertu de l'article 40, alinéa 7 du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn), les pièces chauffées doivent être équipées de sondes d'ambiance pour régler le chauffage au sol ou de vanne thermostatique pour le(s) radiateur(s). Ceci permet de réaliser de substantielles économies d'énergie tout en améliorant le confort des habitants.
- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2030, l'utilisation de chauffages électriques fixes à résistance dans les bâtiments sera proscrite, idem pour les chauffe-eaux électriques centralisés dans les bâtiments d'habitation. Ce en vertu des articles 54 et 55 de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn). Le législateur vise ainsi à réduire la consommation d'électricité en hiver et à favoriser des alternatives plus efficaces et renouvelables. Plus d'information [sur la page dédiée](#).

# Sommaire

- Les nouveautés 2026 du Programme Bâtiments dans le canton de Neuchâtel
  - Nouvelle subvention pour les batteries de stockage d'électricité photovoltaïque
  - Prix de l'Énergie 2025 du service de l'énergie et de l'environnement
  - Engagement du Conseil d'État pour la transition énergétique
  - Agenda
- 

## Les nouveautés 2026 du Programme Bâtiments dans le canton

### Un bonus pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (mesure IP14) plus généreux et plus accessible



Les « Bonus pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment » (mesure IP14) deviennent plus généreux. Par exemple, il est maintenant possible d'obtenir jusqu'à 60 francs par mètre carré de surface de plancher chauffé, contre 40 francs en 2025. De plus, grâce à l'élargissement des conditions d'octroi, les immeubles non résidentiels - comme les industries - peuvent désormais aussi bénéficier de cette manne.

[Consulter le résumé](#)

## Des taux d'octroi plus avantageux pour les subventions du Programme d'impulsion (mesures IP)

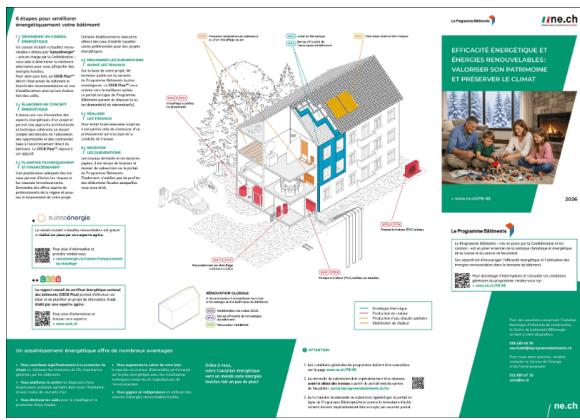


Les subventions pour le remplacement des systèmes de chauffage de grande puissance (plus de 70 kW) ont été majorées d'environ 20%. Cela est valable pour les pompes à chaleur (air-eau ou géothermiques), les chaudières automatiques à bois ainsi que les raccordements au chauffage à distance. Ces nouvelles installations doivent remplacer un chauffage à mazout, à gaz ou électrique fixe à résistance pour remplir les conditions du programme.

[Consulter le résumé](#)

## Toutes les informations sur une seule page :

[www.ne.ch/PB-NE](http://www.ne.ch/PB-NE)



- Les conditions générales
- Le résumé détaillé des nouveautés 2026
- Le dépliant 2026 du Programme Bâtiments en PDF
- Le formulaire pour commander gratuitement des exemplaires papier du dépliant

Et bien plus encore !

[Obtenir plus d'informations](#)

# Une nouvelle subvention pour les batteries de stockage d'électricité photovoltaïque



Dès le 1er mars 2026, le Canton de Neuchâtel encouragera financièrement la pose de batteries permettant de stocker l'électricité produite par des panneaux solaires photovoltaïques existants ou nouveaux. Cette aide vise à augmenter l'autoconsommation de l'électricité solaire locale afin de renforcer l'approvisionnement électrique renouvelable du canton.

Elle est accordée aux propriétaires de bâtiments d'habitation ainsi qu'aux coopératives qui installent, sur leur propre bâtiment, une batterie de stockage fixe combinée à une installation solaire photovoltaïque sur site, pour autant qu'une part de l'électricité produite soit autoconsommée.

[Obtenir plus d'informations](#)

---

## Prix de l'Énergie 2025 du service de l'énergie et de l'environnement



Chaque année, dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes Haute École Arc Ingénierie, le SENE récompense le ou la lauréat-e du meilleur travail de Bachelor dans le domaine de l'énergie.

En 2025, Monsieur Alexandre Pantillon, Bachelor of Science HES-SO en Ingénierie et gestion industrielles, a été le lauréat de notre Prix de l'Énergie. Son travail d'optimisation du réseau de chaleur d'un site industriel a permis d'automatiser le suivi énergétique, supprimer les achats en été, rééquilibrer les tours de refroidissement et réduire la consommation d'eau. Démontrant ainsi que performance énergétique et innovation peuvent aller de pair pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques.

Le SENE le félicite et lui souhaite plein succès pour la poursuite de sa carrière professionnelle.

---

## Engagement du Conseil d'État pour la transition énergétique

## PROGRAMME DE LÉGISLATURE

2026 - 2029

ne.ch

Le gouvernement neuchâtelois s'engage en faveur de la transition énergétique dans son Programme de législature 2026-2029 : « Le canton révisera la loi cantonale sur l'énergie pour y intégrer le modèle de prescriptions énergétiques des cantons 2025, tout en entendant maintenir la déductibilité fiscale des investissements dans l'assainissement énergétique. Il favorisera également la production d'énergies renouvelables, [...], ainsi que le stockage domestique et l'injection intelligente de l'électricité photovoltaïque, afin de valoriser la production locale et d'accroître la résilience du système énergétique. »

Consulter le programme de législature

## Agenda

11 mars ou 16 mars 2026

# Le Programme Bâtiments



Mercredi 11 mars 2026 : 9h00 - 10h00

**ou**

Lundi 16 mars 2026 : 14h00 - 15h00

## **WEBINAIRE**

### **Les nouveautés de la mesure IP14 du Programme Bâtiments** ***Sessions réservées aux professionnels***

Nous vous donnons rendez-vous en ligne sur Microsoft Teams pour une présentation des nouveautés du Programme Bâtiments 2026 avec un focus sur le bonus IP14. Ce sera également l'occasion de répondre à toutes vos questions.

Réservez votre place dès maintenant !

[S'inscrire](#)

**13 mars ou 8 mai 2026**



**RÉNO-NE**  
*ENSEMBLE, RENOVONS NOTRE PATRIMOINE BATI*

8h30 – 17h00

Ville de Neuchâtel

## JOURNÉE DE FORMATION

### **Mandataire patrimoine énergie RÉNO-NE**

Suivre cette formation d'une journée permet de figurer sur la liste cantonale des mandataires patrimoine-énergie RÉNO-NE. Ainsi, il est possible pour les architectes inscrits au registre neuchâtelois ou aux expert.e.s CECB d'être mandatés par des propriétaires de bâtiments patrimoniaux soutenus dans le cadre du programme de subvention RÉNO-NE.

En 2026, trois sessions sont organisées ; vous avez encore la possibilité de vous inscrire à l'une des deux dernières, qui auront lieu le 13 mars ou le 8 mai à Neuchâtel. Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de vous inscrire sans tarder.

*Le cours est également ouvert à toutes personnes désireuses de se former dans ce domaine.*

[Obtenir plus d'informations et s'inscrire](#)



Service de l'énergie et de l'environnement

Rue du Tombet 24

2034 Peseux

T. 032 889 67 30

[sene@ne.ch](mailto:sene@ne.ch)

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)

***Cette newsletter vous a informé et inspiré ?***

***N'hésitez pas à la relayer !***

Pas encore abonné-e : s'inscrire maintenant